



Saint- Jean-Bosco Perpignan-Sud

Les Paroisses de Saint-Paul du Moulin-à-Vent,
des Saints-Julien-et-Baselisse de Villeneuve-de-la-Raho,
la Chapelle Saint-Vincent-de-Paul vous informent

N° 28



BULLETIN PAROISSIAL

MAI 2020



Abbé Samuel Delmas, curé

06 50 16 25 30

cure@saintjeanbosco66.fr



SECRETARIAT

12, rue de Saint-Nazaire

66 100 PERPIGNAN

04 68 50 36 18

secretariat@saintjeanbosco66.fr



www.saintjeanbosco66.fr

La Vierge Marie va nous rendre visite !

Le 4^{ème} dimanche du temps pascal (3 mai), dimanche du Bon Pasteur, fut pour l'Eglise l'occasion renouvelée de prier pour les vocations. Le pape François nous adressait entre autres ces quelques mots : « Chers frères et sœurs, spécialement en cette Journée, mais aussi dans l'action pastorale ordinaire de nos communautés, je désire que l'Eglise parcoure ce chemin [SOUFFRANCE, COURAGE, GRATITUDE ET LOUANGE] au service des vocations, en ouvrant des brèches dans le cœur de chaque fidèle, pour que chacun puisse découvrir avec gratitude l'appel que Dieu lui adresse, trouver le courage de dire "oui", vaincre la fatigue dans la foi au Christ et, enfin, offrir sa vie comme un cantique de louange pour Dieu, pour les frères et pour le monde entier. »

NOTRE-DAME DES VOCATIONS
Icône pèlerine



Une icône pèlerine de la Vierge Marie pour demander des vocations circule dans notre diocèse dans chaque Communauté de Paroisse. Il se trouve qu'à compter du 17 mai, et pour 3 semaines, nous l'aurons chez nous. Quelle grâce ! Cette image de la Vierge Marie nous reliera à l'Eglise diocésaine et universelle dans sa prière fidèle et persistante pour les vocations.

Nous verrons à nous organiser pour que chaque paroisse puisse être honorée de son passage. Cette icône peut aussi être accueillie dans les maisons (avec toutes les précautions sanitaires nécessaires). J'invite tout particulièrement les familles à prendre Marie chez elles pour que parents et enfants puissent se disposer à accueillir la vocation que Dieu veut de chacun d'entre eux. Un livret de prières accompagnera cette icône. Si vous souhaitez accueillir cette icône chez vous, prendre contact avec le secrétariat.

En ce beau mois de Mai, mois de Marie, qui verra nos vies reprendre peu à peu leur rythme, réjouissons-nous de cette visite. Il nous sera encore impossible de nous retrouver à plus de dix. Mais dans la communion des saints, nous sommes une foule immense qui ne cesse de laisser monter ses prières vers le Père, par le Christ, unie dans le Saint-Esprit.

SD+

RÈGLES SANITAIRES

DU 11 MAI AU 2 JUIN (ou la date de reprise du culte public)

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19, quelques règles sanitaires s'imposent à nous dans nos églises et espaces paroissiaux. Merci de les respecter.

- **RESPECT DES GESTES BARRIERES** : tousser dans un mouchoir jetable ou son coude, éviter de toucher son visage, garder les distances, se laver régulièrement les mains avec du savon et de l'eau, ou une solution hydroalcoolique, rester chez soi en cas de fatigue...
- **Les personnes en situation de fragilité** sont invitées à s'abstenir de venir (personnes âgées et fragiles ainsi qu'à ceux qui souffrent de pathologies lourdes (diabète mal équilibré, obésité importante ou maladie cardio-respiratoire évolutive ou non équilibrée) pour ne pas se mettre en danger dans l'église ou nos locaux mais aussi sur le trajet à l'aller ou au retour.

DANS NOS EGLISES :

- Le port du masque est recommandé.
- Du gel hydroalcoolique est en libre service à la porte d'entrée. Se laver les mains en entrant et en sortant.
- 10 personnes maximum (le prêtre compris). Cette règle est stricte et obligatoire !
- Garder une distance importante (au moins 1 m 50) entre chacun, et ne s'asseoir qu'un banc sur deux.
- Ne s'asseoir que dans les espaces (places) marquées d'un carré blanc.
- Respecter les marquages au sol.
- Les portes d'entrées doivent toujours rester ouvertes afin de ne pas être manipulées.
- Ne pas se rassembler sur le parvis ou dans les espaces extérieurs.

AU BUREAU PAROISSIAL DE SAINT-PAUL :

- Le port du masque est recommandé.
- Du gel hydroalcoolique est en libre service. Se laver les mains régulièrement.
- 1 seule personne à la fois, si un visiteur vient solliciter un service il ne doit pas dépasser la ligne sanitaire tracée au sol à l'entrée du bureau sans accord du permanent.
- Les portes d'entrées doivent toujours rester ouvertes afin de ne pas être manipulées.
- Ne pas se rassembler dans les espaces extérieurs.

DANS NOS SALLES PAROISSIALES :

- Le port du masque est recommandé.
- Du gel hydroalcoolique est en libre service. Se laver les mains régulièrement.
- Garder une distance sanitaire d'au moins 4m² par personne.
- 10 personnes maximum. Cette règle est stricte et obligatoire !
- Ne pas se rassembler dans les espaces extérieurs.



VIE PAROISSIALE

DU 11 MAI AU 2 JUIN (ou la date de reprise du culte public)

Malheureusement, il nous est impossible d'organiser des offices communautaires jusqu'au 2 juin, mais il ne s'agit pas pour autant de ne pas nourrir sa vie surnaturelle ! Voici ce qui est proposé sur notre Cté de Paroisses :

PRIER A L'EGLISE

Les églises peuvent être ouvertes à la prière individuelle et accueillir un maximum de 10 personnes à la fois ! Voir les horaires en 4^{ème} page.

- RECEVOIR LE SACREMENT DE L'EUCARISTIE (COMMUNION) EN DEHORS DE LA MESSE (1 fois par semaine)

Comme il est important de pouvoir recevoir le Christ Jésus dans un cœur renouvelé après cette longue période douloureuse, la confession sera toujours proposée la 1^{ère} fois (selon la liberté de chacun).

A l'église :

1- **Pour Saint-Paul** : Prendre contact avec l'abbé Samuel Delmas (06 50 16 25 30) qui proposera un rendez-vous de préférence le lundi, mardi, vendredi entre 17 h 00 et 18 h 30 ou le samedi entre 10 h 30 et 12 h 00.

Pour Villeneuve-de-la-Raho : prendre contact avec Huguette Guirao (07 67 23 57 87) qui proposera un rendez-vous le jeudi entre 17 h 30 - 18 h 30 et 19 h 30 - 20 h 00.

Pour Saint-Vincent-de-Paul : prendre contact avec Danielle Paris (04 68 55 30 94) qui proposera un rendez-vous le samedi entre 17 h 30 et 19 h 00.

2- A l'église, dans le plus strict respect des règles sanitaires, un rituel simple mais essentiel sera vécu avec chacun ou par petit groupe de 3-4 personnes et répété autant de fois que nécessaire.

A domicile (si je ne peux pas venir à l'église) :

1- Prendre contact avec l'abbé Samuel Delmas (pour soi ou quelqu'un d'autre) qui se déplacera à domicile dans le plus strict respect des règles sanitaires.

2- Au domicile, avoir prévu un lieu digne pour accueillir le St-Sacrement (nappe, bougies, fleurs, croix...) et un rituel simple mais essentiel sera vécu avec chacun des participants.

- RECEVOIR LE SACREMENT DE LA RECONCILIATION (CONFESSION)

A l'église : Aux horaires indiquées sur le tableau en 4^{ème} page. En conservant toujours une saine distance entre le confesseur et le pénitent. Il est conseillé de prévenir l'abbé de sa venue par message 06 50 16 25 30.

A domicile : Prendre contact avec l'abbé Samuel Delmas (06 50 16 25 30) qui conviendra d'un rendez-vous et se déplacera à domicile dans le plus strict respect des règles sanitaires.

- ADORATION DU SAINT-SACREMENT

Temps réservé à la prière personnelle. Aux horaires indiquées sur le tableau en 4^{ème} page.

- BAPTEMES, MARIAGES

Les sacrements du baptême et du mariage prévus dans cette période sont tous reportés.

- FUNERAILLES

Elles sont possibles à l'église dans la limite de 20 personnes présentes.

- COMMUNIONS, PROFESSIONS DE FOI, CONFIRMATIONS : Elles sont reportées pas avant la rentrée de septembre.

- CATECHISME ET AUMONERIE : Tout est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

- GROUPES DE PRIERES ET REUNIONS DIVERSES : Tout est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

- PERMANENCE DE SAINT-PAUL, MENAGE DES EGLISES, FINANCES

Ce bénévolat est possible sur le principe du volontariat et de la bonne santé de chacun dans le strict respect des règles sanitaires.

DEFUNTS D'AVRIL

SAINT-PAUL : Daniele JARRY, Brunon JENNEQUIN, Vincentine GONZALES, Marcelle MACIA, Guy ANASTASIO, Amélie DEIXONNE-PALAU, Jean SAUNIE, Pierrette DOMPNIER, Bazile BONOS / **VILLENEUVE-DE-LA-RAHO** : Giselle BERGER.

AGENDA DE MAI 2020

OUVERTURE DES EGLISES

L'église **Saint-Paul** est ouverte tous les matins de 9 h 00 à 12 h 00 et du lundi au vendredi de 15 h 00 à 19 h 00, le dimanche de 10 h 00 à 12 h 00 et de 17 h 45 à 19 h 00.

L'église de **Villeneuve-de-la-Raho** est ouverte le jeudi de 17 h 30 à 19 h 00 et le dimanche de 9 h 00 à 11 h 00.

La chapelle **Saint-Vincent-de-Paul** est ouverte le samedi de 17 h 30 à 19 h 00.

HORAIRES DES MESSES

Les messes sont célébrées en privé par les prêtres.

ADORATIONS, CHAPELETS

Sous réserve d'un maximum de 10 personnes à la fois !

CONFESSIONS

Sur rendez-vous de préférence mais vous pouvez aussi venir librement sous réserve de 10 personnes maximum

	Saint-Paul du Moulin-à-Vent	Villeneuve-de-la- Raho	Saint-Vincent -de-Paul
Lundi	-	-	-
Mardi	Adoration de 9 h à 10 h	-	-
Mercredi	Adoration de 9 h à 10 h	-	-
Jeudi	Adoration de 9 h à 10 h	Adoration de 17 h 30 à 19 h	-
Vendredi	Adoration de 18 h 30 à 19 h 30	-	-
Samedi	Chapelet à 9 h 30 <i>Retransmis en direct sur la page facebook</i>	-	-
Dimanche	Adoration de 10 h à 11 h 30 Adoration de 18 h à 19 h	-	-

	Saint-Paul du Moulin-à-Vent	Villeneuve- de-la-Raho	Saint-Vincent -de-Paul
	De 17 h à 18 h 30	-	-
	De 9 h 15 à 11 h De 17 h à 18 h 30	-	-
	De 9 h 15 à 11 h De 17 h à 18 h 30	-	-
	De 9 h 15 à 11 h De 17 h à 18 h 30	De 17 h 30 à 19 h 30	-
	De 19 h à 20 h	-	-
	De 10 h 30 à 12 h	-	De 17 h 30 à 19 h 00
	De 10 h à 11 h 30	-	-

PERMANENCES ET MENAGE A SAINT-PAUL

Le secrétariat est à nouveau ouvert du lundi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00.

Le ménage de l'église est à nouveau opérationnel tous les vendredis à partir de 8 h 30.